

ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS MOTO



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie. **Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous.**

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite un examen blanc favorable, et validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

*L'épreuve théorique :

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat au permis moto A1 ou A2 doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

*L'épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR). L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256



Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

***Épreuve hors circulation**

L'épreuve HC dure 17 minutes et 30 secondes. Son objectif est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité. L'inspecteur va vous demander de tirer une fiche au sort pour chacune des épreuves.

Vous allez ensuite devoir effectuer :

- une poussette de la moto sans l'aide du moteur et une vérification de la moto
- un exercice à allure lente dont une partie avec un passager
- deux exercices à allure plus élevée comprenant un freinage et un évitement (Si l'allure est mesurée c'est uniquement dans le but de contrôler que vous êtes à une allure suffisante dans le freinage d'urgence (50km/h), le slalom (40 km/h) et l'évitement (50km/h) pour mettre en oeuvre le braquage inverse, et non pour vous inciter à aller vite.)
- une interrogation orale sur les 12 fiches de sécurité

Vous obtiendrez la partie « hors circulation » en obtenant au moins deux A sur les 5 épreuves sans avoir obtenu une seule note éliminatoire, c'est-à-dire un C.

À partir de la date de réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant 3 ans, sous réserve de la validité du code.

***Épreuve en circulation**

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation. L'enseignant qui vous accompagnera, s'installera au volant du véhicule qui vous suivra. Seules les consignes de l'inspecteur données par radioguidage seront à prendre en compte. L'épreuve CIR dure 35 minutes et se déroulera en et hors agglomération.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com - Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030 – N° de déclaration d'activité 53560947256





Permis B – AAC – Supervisée
Automatique – remise à niveau
Permis moto – scooter – 125cm3

- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points / 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

